

Compte rendu de séance Séance du 17 Octobre 2016

L' an 2016 et le 17 Octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de

TRIBOT Philippe, Maire

Présents : M. TRIBOT Philippe, Maire, Mmes : HARTZ Marie-Noëlle, JEMIOLO Anita, LEQUIN Maria, MEHLINGER Fanny, MM : COLLARD Benoît, COQUILLARD Gérard, RIDEY Patrick, SEGUELAS Rémi.

Excusé(s) ayant donné procuration : M. EMONET Emmanuel à M. COLLARD Benoît

Excusé(s) : M. MOUGE Gilbert

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 10/10/2016

Date d'affichage : 10/10/2016

A été nommé(e) secrétaire : M. COLLARD Benoît

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

DEL17102016-1 - Approbation du rapport de gestion 2015 de la société SPL-Xdemat.

DEL17102016-2 - Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires.

DEL17102016-3 - Dissolution du Centre Communal d'Action Social au 1er janvier 2017.

DEL17102016-4 - Convention de vente d'eau en gros.

DEL17102016-5 - Composition du Conseil Communautaire issu de la fusion : nombre et répartition des sièges.

DEL17102016-6 - Réfection de la toiture de l'église.

Complément de compte-rendu:

Le Conseil Municipal a décidé:

- D'approuver le rapport de gestion 2015 de la société SPL-Xdemat, avec une augmentation du capital social.
- D'adhérer au nouveau contrat groupe d'assurance garantissant contre les risques statutaires proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube, avec la société AXA France Vie.
- De dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale de Feuges au 1er janvier 2017, sachant que les compétences sociales peuvent être exercées directement par la commune.
- De renouveler la convention d'achat d'eau en gros avec le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable des Sources de la Barbuise.
- De fixer à 136 le nombre de sièges du futur Conseil Communautaire de la nouvelle Communauté d'Agglomération et de se prononcer en faveur d'une répartition de ces sièges selon les règles de droit commun, soit:
 - Troyes: 35
 - St André les Vergers: 6
 - St Julien les Villas: 4
 - Rosières Près Troyes: 2
 - La Chapelle St Luc: 7
 - Ste Savine: 6
 - Pont Ste Marie: 2
 - Les 74 autres communes: 1
- D'accepter le devis de l'entreprise Duval Père et Fils pour la réfection de la toiture de l'église qui fut le moins-disant, pour un montant de 4 831,94 € HT.

Sujets divers:

- Menus travaux : une faiblesse apparaît sur le pilier droit de la grange, un maçon sera contacté.
- Point sur les éoliennes (St Benoit sur Seine - Ste Maure) : une première éolienne s'est dressée

(semaine 43). les deux éoliennes de Feuges sont prévues pour les années 2018-2019.

- Passage d'un drone : la numérisation du cimetière est en cours, un drone a survolé les alentours afin de prendre les photos nécessaires.
- Le Chemin de Vaughouin (suite) : le rabottage entreposé sur la gare à betteraves a été mis en oeuvre. 900 T commandées par la commune, 1 350 T commandées par les Vandewalle. Décision en attente au sujet de la niveleuse et du cylindrage pour 2 000 € environ; Le Conseil Municipal décide de régler la prestation si les trois familles s'engagent à ne plus rien réclamer à l'avenir.
- L'accompagnateur du bus scolaire a été malade cinq semaines. MM TRIBOT, COQUILLARD et LEQUIN, ont à tour de rôle, logiquement, rempli la mission de surveillance du bus.
- Les fonds de concours de la Communauté de Commune Seine Melda Côteaux ont été versés pour un montant total de 32 341,30 €.
- Le sujet de la reprise de voirie du lotissement de l'Aube Romaine a été évoqué.
- Nom du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunal remplaçant Le Grand Troyes : il semble que "Troyes-Champagne-Métropole" se détache, "Troyes-Aube-Métropole" ayant été évoqué.
- Evocation de la nouvelle UVE (incinérateur de La Chapelle St Luc) : 70 millions € d'investissement. Le terrain a été acheté à Michelin.
- La soirée du "Beaujolais nouveau" se déroulera le 18 novembre 2016.
- Les Voeux du Maire auront lieu le 7 janvier 2017.
- Compétence Ordures Ménagères : officiellement nous devrions quitter le SIEDMTO au 1er janvier 2017 pour rejoindre la nouvelle Communauté de Communes, mais il semble possible de rester au SIEDMTO.

Séance levée à: 21:10

En mairie, le 24/10/2016

Le Maire
Philippe TRIBOT